Pascal LOUIS réélu à la tête de l'URPS des Pharmaciens Libéraux de Bourgogne-Franche-Comté

Le 01 juin 2021, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) des Pharmaciens libéraux de Bourgogne- Franche- Comté a porté à sa présidence **Pascal LOUIS**, Pharmacien à Fontaine lès Dijon. Il s'agit du deuxième mandat de Pascal LOUIS à ce poste.

Pascal LOUIS est également président du GRADeS Bourgogne-Franche-Comté, qui a vocation à concrétiser le développement du numérique en santé, prévu par le Projet Régional de Santé de l'ARS et piloté au niveau national par une Délégation du numérique en santé installée par la Ministre des Solidarités et de la Santé.

Par ailleurs, Pascal LOUIS occupe également le poste de président du Collectif National des Groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO) et a été président du groupement GIPHAR de 2002 à 2008.

Le Bureau de l'URPS Pharmacien Bourgogne Franche-Comté est composé de 6 membres :

Bureau et assemblée de l'URPS Pharmaciens :
Vice-Présidente : **Nathalie BESSARD** (Saône et Loire)
Trésorier : **Pascal MARTIN** (Saône et Loire)
Trésorier- Adjoint : **Mélanie BEDNAROWICZ** (Haute Saône)
Secrétaire : **Emilie CAILLET** (Territoire de Belfort)
Secrétaire-adjoint : **Damien MICHEL** (Côte d'Or)
Commission de contrôle : **Rodolphe POURTIER**, Président (Doubs), **Marie BONGARD** (Nièvre) et **Hugues LABBÉ** (Côte d'Or)

Les URPS sont les interlocutrices de chaque profession de santé auprès des Agences régionales de santé. Le but des URPS est de permettre aux professionnels de santé d'intervenir directement à l'échelon régional dans la gestion et la régulation de leur profession auprès des différentes instances et tutelles administratives en matière de santé.

Les URPS ont été créées en 2010 par la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire (HPST) qui définit leurs missions : préparation et mise en œuvre du projet régional de santé, analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, mise en place des actions dans le domaine : des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique. Elles participent également au déploiement des systèmes de communication et d'informations partagées et à la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des services de santé ou des contrats ayant pour objet d'améliorer notamment la qualité et la coordination des soins.

Ce sont des Associations loi 1901, d'intérêt public, à but non lucratif.

Pascal LOUIS et l'ensemble des élus de l'URPS Pharmaciens de Bourgogne Franche-Comté tiennent à remercier tous les pharmaciens d'officine de la région pour leur participation aux élections et réaffirment leur volonté et leur engagement à les tenir régulièrement informés de l'activité, des actions et projets de l'Union durant ce nouveau mandat.